



Montpellier/Toulouse, le 3 décembre 2019

Madame Carole DELGA,
Présidente du Conseil Régional Occitanie
Monsieur Simon MUNSCH, Directeur
Général des Services
22, boulevard du Maréchal Juin
31 406 TOULOUSE Cedex 9

Objet : Demande d'augmentation du nombre de promus au grade d'agent de maîtrise et demande d'éligibilité à la promotion au grade d'ATP1EE aux agents affectés à des missions d'exécution

Madame la Présidente de Région,
Monsieur le Directeur Général des Services

Les CAP pour les promotions internes et avancements de grades 2019 se tiendront le 4 décembre prochain.

Le 15 novembre dernier, nos Commissaires Paritaires ont échangé avec l'administration, sur les propositions d'avancements de grades et de promotions internes, lors d'une réunion technique qui s'est tenue par groupes hiérarchiques.

A cette réunion la direction générale est revenue sur les CAP 2018, et notamment sur le boycott des représentants du personnel en CAP C. Le DGS nous a clairement prévenu qu'en cas de non-participation des représentants du personnel aux CAP, il n'y aurait aucune promotion et aucun avancement et qu'il fera porter la responsabilité aux organisations syndicales. De plus, du fait des contraintes budgétaires, la Région n'irait pas pour la seconde année consécutive aux maxima possibles par la loi et par la délibération n°2017 : AP-NOV/2017. Nous dénonçons les propos tenus et les menaces proférées, qui sont contraires aux intérêts des agents que nous représentons et que nous défendons, sachant que nous sommes en mesure de dénoncer les propositions qui nous sont faites en CAP C car :

- le nombre de proposition de nominations au grade d'agent de maîtrise est beaucoup trop faible compte tenu du nombre d'agents concernés, des exigences croissantes sur les postes éligibles, de la régularisation d'agents qui détenaient déjà ce grade antérieurement, et du gel depuis le début du mandat de l'accès à ce grade.
- Cette limitation drastique de l'accès au grade d'agent de maîtrise est en lien étroit avec votre décision unilatérale de rendre inaccessible le grade d'ATP1EE aux agents d'exécution (agents d'entretiens, agents polyvalents de restauration ou bien veilleurs de nuit...)

- Ce refus d'accès au grade d'ATP1EE aux agents d'exécution entraîne un non-respect inacceptable des ratios que nous avons adoptés conjointement en début de mandat. Ainsi, si les ratios permettent de nommer 741 agents, vos propositions n'atteignent pas la moitié de cette possibilité, ce qui fait de fait tomber le ratio adopté de 50% à 25%.

La carrière des agents ne doit pas devenir la variable d'ajustement de notre collectivité.

Aussi, nous vous demandons de revoir vos positions en respectant les ratios sur lesquels vous vous étiez engagés, en reconnaissant à chacun un véritable droit à carrière.

De manière générale, les indicateurs arrêtés par l'administration ne nous satisfont également pas dans la mesure où ils ne permettent pas au plus grand nombre de bénéficier d'un droit à la carrière. A titre d'exemple, il n'est pas normal qu'un agent méritant ne puisse pas bénéficier d'un avancement car il n'a pas obtenu, de sa hiérarchie, un avis favorable ou il n'a eu aucun avis. Aussi, ces indicateurs devront être revus.

Nos représentant-e-s restent à votre entière disposition pour vous rencontrer.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente de Région, Monsieur le Directeur Général des Services, nos sincères salutations syndicales.

Les Secrétaires Généraux des Syndicats du Conseil Régional Occitanie

CFDT

La secrétaire de l' Inter
des sections CFDT
Interco

Christine MERMILLIOT

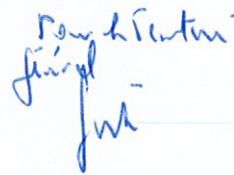


CGT


Le secrétaire de la CGT
Didier PRANEUF



FO



SUD



F. DECOUY
co-secrétaire SUDCT
Région